

LES NOUVEAUX-CHRÉTIENS ET LE COMMERCE DES ESCLAVES

Pendant le XV^{ème} siècle, le Portugal offrait aux juifs péninsulaires paix et prospérité, même si celles-ci étaient toutes relatives ; non seulement grâce à l'absence des pogroms anti-juifs comme ceux qui ravageaient la communauté espagnole depuis 1391, mais aussi en raison des découvertes et de l'ouverture de nouvelles routes maritimes. Cependant, le rôle prépondérant des juifs dans le système de récollection d'impôts suscita un sentiment d'hostilité dans une large frange de la population, exacerbée par la migration graduelle mais soutenue des juifs qui fuyaient la Castille.

Il n'en reste pas moins que pendant les règnes d'Alphonse V de Portugal, dit l'Africain (1438-1481) et de Jean II de Portugal (1481-1495), les juifs, dont le nombre dépasse les trente mille individus¹, jouissent de la protection de la monarchie, qui leur confie souvent l'administration d'une partie de ses biens, et même des distinctions honorifiques. Comme le rappelle Alexandre Herculano², à la différence du reste de l'Europe, les juifs portugais bénéficièrent pendant le Moyen Âge de la protection du pouvoir public, confirmée par une série de lois et d'actes administratifs.

L'expansion portugaise élargit l'horizon commercial et multiplie les échanges à moyenne et à longue échelle, mais promeut aussi l'utilisation massive d'esclaves. Déjà vers 1450, l'introduction de la canne à sucre sur l'île de Madère provoque les premiers déplacements forcés de noirs ; la culture de la canne, qui deviendra un siècle plus tard au Brésil une véritable entreprise capitaliste, sera dorénavant mariée à la main-d'œuvre esclave. À travers la commercialisation du sucre, les Portugais, et parmi eux quelques juifs, investissent les marchés européens, de la Méditerranée à l'Atlantique : Moisés Latam, juif portugais, distribue le sucre de Madère dans les cités italiennes, tandis que son partenaire, Juda Abravanel, prend le relais dans les Flandres³.

Les marchands juifs accompagnent l'expansion portugaise le long de la côte africaine. En 1451, Abraão de Paredes obtient l'autorisation du roi Alphonse V pour commercer avec la Guinée ; en 1482, les Abravanel obtiennent le monopole du commerce guinéen, tandis que d'autres, comme José Negro et Eleázar Navarro importent des esclaves, de l'or et de l'ivoire de façon clandestine⁴. Aux premiers colonisateurs qui s'installèrent dans les îles du Cap-Vert, vers 1450, s'ajouta un nombre important d'exilés de droit commun et, postérieurement, quelques nouveaux-chrétiens ayant fui la conversion forcée de 1497 au Portugal⁵. Les mesures contre la contrebande et les déplacements vers la Guinée provoquèrent l'apparition des « *lançados* », des hommes qui se « lançaient » illégalement à l'intérieur des royaumes africains. Au début du XVI^{ème} siècle, des nouveaux-chrétiens remontent les rivières de Guinée à la recherche d'esclaves, comme Fernando de Lorohna, qui détient également les droits pour l'introduction de « pièces » au Brésil. Vers le milieu du siècle, l'Inquisition d'Évora avançait le chiffre de 200 nouveaux-chrétiens installés en Guinée, parmi lesquels se trouvait Manuel Caldeira, qui obtint la concession d'exploitation entre 1558 et 1586⁶.

Comme le démontrent les travaux de l'historien José Gonçalves Salvador, on peut en conclure que la plupart des Portugais consacrés à la traite sur les côtes africaines, du moins jusqu'à

¹ António Borges Coelho, *Inquisição de Évora (1533-1668)*, Lisboa, 2002, p. 232.

² *História da origem e estabelecimento da Inquisição em Portugal*, Lisboa, 1979 [1854], vol. I, p. 90.

³ Maria José Ferro Tavares, *Os judeus na época dos descobrimentos*, Lisbonne, 1995, p. 50.

⁴ Maria José Ferro Tavares, *op. cit.*, p. 52.

⁵ Pour ce qui concerne la Guinée, les travaux d'António Mendes nous ont été d'une aide précieuse, et tout particulièrement son mémoire : *Aspects de l'expansion portugaise en Afrique occidentale aux XVe-XVIIe siècles : organisation des échanges et action des lançados et tangomaos entre Cap Vert et Sierra Leona*, Mémoire de maîtrise présenté à l'EHESS, sous la direction de Bernard Vincent, Paris, 2000. Voir également Peter Mark, *'Portuguese' Style and Luso-African Identity*, Indiana University Press, 2002.

⁶ José Gonçalves Salvador, *Os magnatas do tráfico negreiro*, Université de São Paulo, 1973, p. 19.

1700, étaient des nouveaux-chrétiens⁷, et presque tous vont bénéficier aussi de l'autorisation pour introduire les esclaves en Amérique. Une bonne partie des bénéficiaires d'*avenças* sont aussi des nouveaux-chrétiens, comme Duarte de Leão, facteur en Guinée entre 1562 et 1568, ancêtre d'une famille emblématique du marranisme américain : les Carvajal. Comme ce fut le cas de beaucoup de crypto-juifs arrêtés par les tribunaux américains, Luis Carvajal de la Cueva avait participé auparavant au trafic des esclaves : âgé d'à peine treize ans, il partit rejoindre son oncle Duarte en Guinée, où il travailla pendant treize ans au service de la Couronne portugaise⁸. Quelques années plus tard Luis part pour Séville, où il épousa Guiomar Rivera, la fille de Miguel Núñez, lequel était à son tour le facteur d'esclaves à Saint-Domingue⁹. Une fois au Mexique, Luis, en compagnie de son neveu et homonyme, appelé *el mozo* (le Jeune), se livre au commerce d'esclaves indiens Chichimecas avant de s'installer à Mexico, où ils seront condamnés par le Saint-Office en 1590 et 1596.

La Couronne espagnole mit en œuvre plusieurs systèmes d'exploitation commerciale destinés à réglementer le trafic des esclaves vers les colonies américaines. Après les licences particulières octroyées pendant la période de la Conquête, les autorités introduisirent l'*asiento* (un contrat de droit public, par lequel un particulier s'engage vis-à-vis du gouvernement espagnol à le remplacer dans l'administration du commerce négrier en Amérique¹⁰), puis, au XVIII^{ème} siècle, le trafic fut géré par des accords internationaux. À divers degrés, les commerçants nouveaux-chrétiens et/ou juifs participèrent à ces trois phases d'exploitation du commerce esclavagiste, mais leur apogée se situe sans doute pendant l'*asiento* accordé aux Portugais, entre 1595 et 1640.

Les négociations pour l'attribution du premier *asiento* commencèrent dès l'année 1594 et définissaient déjà deux objectifs primordiaux : d'abord, obtenir une rente fixe et la plus élevée possible ; ensuite, contrôler le nombre d'esclaves transportés au Nouveau Monde. Ayant déjà la mainmise sur les contrats africains, les Portugais vont contrôler la totalité du marché négrier américain ; même si ces *asentistas* sont de condition sociale très diverse, un point les rassemble : tous sont d'origine *conversa*, et dans beaucoup de cas des judaïsants¹¹.

Le premier des *asentistas* aurait dû être Antonio Núñez Caldeira, neveu de Manuel Caldeira, qui avait offert 60 000 ducats. Antonio, par l'expérience acquise avec son oncle semblait être la personne idoine, d'autant plus qu'il comptait sur le support du *contratador* du Cap-Vert. Cependant, le contrat fut adjugé à Pedro Gómez Reynel, exploitant du Cap-Vert et de l'Angola¹², qui monta les enchères jusqu'à 100 000 ducats. L'accord autorisait Gómez Reynel à transporter jusqu'à 4 250 noirs par an et à vendre des licences à un prix maximum de 30 ducats chacune, payant en contrepartie 100 000 ducats par an à la Couronne ; pour sa part, le souverain s'engageait publiquement à réserver à Gómez Reynel le monopole du négoce. Il bénéficiait aussi d'une totale liberté de navigation : il disposait de l'autorisation de naviguer en marge des flottes, il avait la possibilité d'employer des équipages castillans ou portugais, et il pouvait envoyer des facteurs aux ports américains. Enfin, Gómez Reynel devait utiliser les ports de Carthagène et de Veracruz, même

⁷ *Os magnatas*, op. cit., p. 19. Voir aussi du même auteur : *Os cristãos-novos e o comércio no Atlântico meridional*, São Paulo, 1973 ; et *Os cristãos-novos. Povoamento e conquista do solo brasileiro (1530-1680)*, São Paulo, 1976.

⁸ Avner Perez, *Présence et rôle des juifs et des nouveaux-chrétiens dans les îles du Cap-Vert et sur les côtes de Guinée (XVe-XXe siècle)*, Mémoire présenté à l'EHESS, sous la direction de M. Charles Amiel, Paris, 1989, p. 124.

⁹ Alfonso Toro, *La familia Carvajal*, México, 1977, p. 26 et 86. Pour plus de détails sur les contrats d'exploitation des côtes africaines, voir Maria Mateus, *Negreiros portugueses na rota das Índias de Castela (1541-1556)*, Lisboa, 1999, p. 34.

¹⁰ L'*asiento*, dans la pratique administrative ancienne du gouvernement espagnol, est le terme générique qui s'applique à l'ensemble des contrats administratifs, c'est à dire à ceux par lesquels un particulier s'engage vis-à-vis de l'État soit à accomplir à sa place un service public, soit à lui fournir les moyens de remplir sa tâche. Georges Scelle, *La traite négrière aux Indes de Castille*, Paris, 1906, p. 26-27.

¹¹ Enriqueta Vila Vilar, *Hispanoamérica y el comercio de esclavos*, Séville, 1977, p. 94.

¹² En association avec Juan Rodríguez Coutiño, Gómez Reynel paya 24 000 réaux pour la période 1593-1603. Frédéric Mauro, op. cit., p. 178-180. Il obtiendra ultérieurement l'administration des *almojarifazgos* des Indes

si une clause l'autorisait à amener 600 esclaves par an à travers Buenos Aires.

Les libertés qu'octroyait le contrat aux *asentistas*, dont le libre choix des équipages, facilita l'arrivée de nouveaux-chrétiens portugais au Nouveau Monde, car le personnel navigant se trouvait exonéré des formalités imposées aux migrants. Ainsi, la *Casa de Contratación* se plaignait en 1610 que, depuis que l'on avait accordé l'*asiento* à Gómez Reynel, les navires négriers faisaient entrer illégalement des Portugais « suspects » qui demeuraient ensuite en Amérique¹³. La documentation inquisitoriale prouve en effet que bon nombre d'accusés de crypto-judaïsme jugés à Carthagène avait débarqué de Guinée, d'Angola ou de São Tomé, où souvent ils avaient judaïsé avant de traverser l'Atlantique.

L'arrivée des nouveaux-chrétiens grâce au trafic négrier est une constante de l'activité inquisitoriale à Carthagène : symptomatique de cette relation est le fait que le premier judaïsant jugé à Carthagène, Francisco Gómez de León¹⁴, comparait devant le tribunal pour des accusations portées contre lui à Luanda. La régularisation d'étrangers effectuée à Carthagène en 1630 confirme largement la poussée migratoire des clandestins générée par l'*asiento* portugais, car 77 des 154 Portugais recensés comme illégaux à Carthagène avaient débarqué de bateaux négriers¹⁵.

Le contrat de Gómez Reynel n'arriva pas à son terme, car il fut accusé de collusion avec Juan Núñez Correa, un des plus grands négociants portugais et futur financier de la Cour madrilène¹⁶ ; emprisonné avec séquestre des biens, Gómez Reynel fut obligé de céder l'*asiento* en 1601. Celui-ci fut attribué à Juan Rodríguez Coutiño, gouverneur de l'Angola, puis à son frère Gonzalo jusqu'en 1609. La Couronne voulut alors placer un Castillan à la tête du négoce, mais le repreneur s'avéra être le prête-nom d'un Portugais. En fait, le consulat sévillan s'opposait au système, considérant que le départ de navires de Lisbonne et des Canaries favorisait la contrebande et le transport de passagers non autorisés. Il voulut imposer Séville comme escale obligée des navires négriers, mais l'allongement de l'itinéraire, déjà assez pénible, découragea les éventuels repreneurs. La chute de la traite fut radicale : si 22 licences furent encore accordées de 1611 à 1613, aucun navire négrier ne fut enregistré de 1612 à 1614. L'éviction des Portugais porta grand préjudice à la Couronne : pendant les trois ans d'administration directe, elle va perdre plusieurs centaines de milliers de ducats que rapportaient les *asentistas*, mais aussi les bénéfices indirects qui découlaient du trafic et de la vente des esclaves en Afrique.

En 1614, la Couronne décide de revenir au système des *asientos*. Cette fois, le contrat est fait pour une durée de huit ans, et le nombre de « pièces » est réduit à 3 500 par an ; Carthagène des Indes et Veracruz restent les ports obligés de débarquement, à l'exception de 150 esclaves qui seraient acheminés par Buenos Aires. Avec une offre de 115 000 ducats, le marché est attribué à Antonio Fernández Delvás, qui était déjà le bénéficiaire des contrats d'exploitation du Cap-Vert et de l'Angola. Ainsi, pour la première fois, un seul homme accapare l'ensemble du commerce négrier péninsulaire, puisque entre-temps São Tomé était tombé entre les mains des Hollandais. Les conséquences furent spectaculaires : entre 1616 et 1619, l'Amérique espagnole reçut le plus important nombre d'esclaves, et le contrôle du trafic échappa complètement aux autorités métropolitaines. Cependant, Fernández Delvás fut incapable de tenir ses engagements, et en 1621 se déclara en faillite. Malgré les efforts des autorités espagnoles, les nouveaux postulants exigent que

¹³ « ...teniendo V.M. cerrada la puerta a los vasallos de la Corona de Castilla para pasar a Indias si no es con licencia expresa e información de limpieza y naturaleza y otros requisitos, esta gente [les Portugais] la tienen abierta siendo sospechosa de todas maneras ». Cité par Enriqueta Vila Vilar, *Hispanoamérica y el comercio negrero*, Sevilla, 1977, p. 101.

¹⁴ Procès contre Francisco Gómez de León. A.H.N., Inq., livre 1020, f° 149-152v.

¹⁵ « Composición de extranjeros », A.G.I., Santa Fe, 56B, N° 73.

¹⁶ Núñez Correa fut l'associé de Jorge Fernández Gramajo, le plus important négrier *converso* installé à Carthagène à la fin du XVI^{ème} siècle. Il était l'oncle du grand financier Juan Núñez de Saravia, arrêté en 1631 par le Saint-Office espagnol. Julio Caro Baroja dresse son portrait dans *Los judíos en la España moderna y contemporánea*, Madrid, 1986, vol. II, p. 63, 68-76.

les bateaux négriers puissent être autorisés à sortir de Lisbonne ; ainsi, à partir de 1623, Lisbonne devient le principal port de départ des bateaux négriers.

La famille de Antonio Fernández Delvás était proche de la Cour, car son grand-père, *hidalgo* du Roi et trésorier de l'infante Maria, avait été banquier de Philippe II. Sa femme, Elena Rodríguez, était également issue d'une famille fortunée, et tous les deux étaient d'origine *conversa*. Pendant l'*asiento* de Fernández Delvás, le frère d'Elena, Francisco Rodríguez de Solís, quitte São Tomé pour Carthagène, où il devient le facteur de son beau-frère, puis, à la mort de celui-ci, il continue le commerce des esclaves au nom de sa sœur. En 1630, Francisco bénéficie de la régularisation d'étrangers réalisée à Carthagène, en échange d'une amende de 1 000 pesos¹⁷. Bien que les croyances religieuses de l'*asentista* et de sa femme nous soient inconnues, plusieurs témoignages confirment les pratiques crypto-juives de Francisco, qui, en 1636, fut arrêté par le tribunal de Carthagène et condamné à deux ans de prison, à la confiscation de ses biens et au bannissement¹⁸.

En 1623, la Couronne octroie l'*asiento* à Manuel Rodríguez Lamego (qui avait aussi le contrat d'exploitation d'Angola¹⁹), en échange de 120 000 ducats. Manuel, qui à la différence de son prédécesseur n'était pas issu d'une famille prestigieuse, avait bâti sa fortune grâce au commerce des esclaves, et participait activement aux activités de la traite, car déjà en 1620 il avait débarqué à Carthagène avec une cargaison de 280 esclaves. Pendant la durée de l'*asiento*, Manuel place son beau-frère Antonio de Acosta comme facteur à Carthagène, à la Jamaïque Manuel Serrano Botello, tandis qu'à Veracruz son représentant est un cousin de sa sœur. Mais la traite n'est qu'un volet des négoce de Manuel : son frère, Antonio Rodríguez Lamego (qui participe aussi au trafic négrier²⁰), domicilié à Rouen, lui permet la liaison commerciale avec le nord de l'Europe. Antonio était sans aucun doute un judaïsant, car il fut un des dirigeants de la communauté marrane rouennaise accusés en 1633²¹ ; ce fut également le cas de son fils, Bartolomé Febos, né à Rouen²², qui représentait les intérêts de la famille à Madrid, où il était associé avec le banquier Juan Núñez de Saravia, et où il fut arrêté par le Saint-Office²³. Malgré sa condamnation, Febos réussit à récupérer son prestige et son réseau des correspondants, car en 1644 il présente à la Cour espagnole une offre pour introduire 2 000 esclaves à travers Carthagène et Veracruz²⁴.

Pour la dernière période, les autorités confient le monopole à Melchor Gómez Ángel et à Cristóbal Méndez Sosa, qui s'engageaient à transporter 2 500 esclaves par an en échange de 95 000 ducats. Nous disposons de peu d'informations sur leur origine, bien que Gómez Ángel ait des liens de parenté avec les Díaz Ángel, les Coronel et les Veiga, de riches familles de la bourgeoisie néo-chrétienne²⁵. À la fin du contrat, en 1638, les deux négociants proposent la reconduction de l'accord. Néanmoins, la sécession portugaise sonne le glas des accords directs avec les

¹⁷ A.G.I., Santa Fe 56B, N°73, f° 11v. Le fils de l'*asentista*, Jorge Fernández Delvás, « guarda mayor del asiento de esclavos de su padre », reçut une autorisation pour passer à la Terre Ferme en 1619 : A.G.I., Contratación 5369, N° 22.

¹⁸ Procès contre Francisco Rodríguez de Solís, A.H.N., Inq., livre 1021, f° 29-33v.

¹⁹ F. Mauro, *op. cit.*, p. 179.

²⁰ À deux reprises Antonio fut accusé de fraude, dont une concernait « 150 pièces » introduites de contrebande à Carthagène. A.G.I., Santa Fe 56B, N° 68, f° 1 ; et Santa Fe 56B, N° 75, f° 1.

²¹ Cecil Roth, « Les Marranes à Rouen. Un chapitre ignoré de l'histoire des Juifs de France », in *Revue des Etudes Juives*, 88 (1929), p. 113-155. Et Jacques Blamont, *Le lion et le moucheron*, Paris, 2000, p. 66-67.

²² Ils y avaient reçu les lettres de naturalité : « *Anthoine Rodrigués Lamégo, natif de la ville de Lamégo, royaume de Portugal, Beatriz Henriques, sa femme, et Bartolomé Rodrigués Febas [sic], fils dud. Lamégo et de Jeanne Febas, sa première femme, demeurant à Rouen, ont été naturalisés par lettres vérifiées le 26 décembre 1618* ». Registre de la Chambre des comptes de Normandie pour noblesse, légitimation et naturalité depuis 1581 jusques en 1653. 97 feuillets, cote : Ms g 48, Bibliothèques Municipales de Rouen.

²³ Les détails de la vie de Febos sont restitués par Julio Caro Baroja, *Inquisición, brujería y criptojudáismo*, Madrid, 1996, pp. 50-54.

²⁴ Lettre du 2 août 1644, A.G.I., Indiferente 2796.

²⁵ J. Gonçalves Salvador, *Os magnatas*, *op. cit.*, p. 139.

commerçants lusitaniens. En avril 1641, la *Casa de Contratación* met un terme au système d'*asientos*, car d'après elle tous ceux qui pourraient prendre en charge un négoce d'une telle envergure avaient déjà quitté Séville pour Lisbonne. Malgré les offres d'Andrés Rodríguez Estremoz et de Bartolomé Febos, l'*asiento* portugais touche à sa fin.

Entre 1595 et 1640 les Portugais furent les maîtres absolus du trafic avec l'Amérique espagnole. Carthagène des Indes et Veracruz, les ports autorisés, reçurent respectivement 135 000 et 70 000 esclaves, tandis qu'à Buenos-Aires en débarquaient 19 000 grâce à des autorisations à des particuliers²⁶. Autrement dit, pendant l'*asiento* portugais, Carthagène des Indes fut sans conteste le principal port négrier de l'Amérique espagnole.

DEUX MARCHANDS ENTRE LIMA ET CARTHAGÈNE DES INDES

Une fois l'*asiento* portugais stabilisé, un réseau commercial *converso* s'étend depuis Lisbonne et les côtes africaines jusqu'aux confins du continent américain. Carthagène, qui joue dès le début de la traite le rôle de pivot au Nouveau Monde, trouve son véritable essor lorsque l'acheminement massif de noirs vers le Pérou s'organise. D'après Antonio Rodríguez de San Isidro, inspecteur chargé en 1630 de régulariser les étrangers illégaux domiciliés à Carthagène, lorsque les flottes et les galions arrivaient à Carthagène, une cohorte de riches Portugais installés à Lima se déplaçaient jusqu'au port de la Caraïbe afin d'acheter les marchandises (dont les esclaves) qu'ils allaient distribuer dans le sud du continent américain²⁷.

De ce fait, les liens commerciaux entre les groupements marranes des deux territoires sont extrêmement imbriqués, doublés en général par des liens de parenté, et rendus plus intimes encore par la pratique secrète du judaïsme. La trajectoire de Manuel Bautista Pérez²⁸, une des personnalités les plus importantes de la communauté néo-chrétienne du Pérou, illustre bien la proximité entre les judaïsants consacrés au commerce négrier²⁹ ; bien que domiciliés à Lima ou à Carthagène, la plupart paraissent plutôt partager un espace commun délimité par les transactions commerciales.

Manuel Bautista Pérez, né en 1590 à Ança, évêché de Coimbra, est issu d'une importante famille *conversa*. En 1601 Manuel part pour Lisbonne, où il est hébergé par sa tante, Blanca Gómez, puis, quelques années plus tard, ils émigrent à Séville ; en 1607, Manuel retourne brièvement à Lisbonne avant de s'embarquer vers la Guinée, où il assimile les mécanismes du trafic négrier. Dans les années qui suivirent, il effectua quatre voyages entre Carthagène des Indes et la Guinée, où il devient facteur entre 1617 et 1618³⁰. Il entreprend alors un voyage pour son compte, embarquant à Cacheu³¹ une cargaison de 509 esclaves à destination de Carthagène³². La perte de 90

²⁶ Enriqueta Vila Vilar, prologue à Marisa Vega Franco, *El tráfico de esclavos con América*, Sevilla, 1984.

²⁷ Lettre du 1^{er} septembre 1630. A.G.I., Santa Fe 56B, N° 70, f° 1.

²⁸ Pour ce qui concerne les croyances de Manuel voir le chapitre qui lui consacre Nathan Wachtel, *La foi du souvenir*, op. cit., p. 79-101. Le détail des affaires de Manuel Bautista Pérez et de Sebastián Duarte fut publié par Frederick P. Bownser, *El esclavo africano en el Perú colonial (1524-1650)*, Stanford, 1974, p. 83-127.

²⁹ Bien que les activités commerciales de Manuel soient très diversifiées, sans aucun doute la principale est le commerce négrier, comme il est stipulé dans la page de garde de son procès : « Manuel Bautista Pérez, mercader de negros en esta ciudad, natural de Ansán, obispado de Coimbra, en el reino de Portugal ». A.H.N., Inq., liasse 1647, N° 13.

³⁰ Grâce à la documentation conservée à l'*Archivo General de la Nación de Colombia*, à Bogotá, on sait qu'en 1615 Manuel Bautista Pérez se trouve à Carthagène ; cette année-là, Francisco, un de ses esclaves, entame un procès afin d'obtenir sa liberté : Fondo Colonia, Grupo Negros y esclavos, Sección Bolívar, f° 865-925.

³¹ Le Conseil Portugais d'Outre-mer dénonçait en 1624 le pouvoir des nouveaux-chrétiens installés à Cacheu, parmi lesquels certains ne se privaient pas de « judaïser publiquement ». Avner Perez, op. cit., p. 133.

³² Il transportait lors de ce premier voyage des marchandises appartenant au Procureur de la Compagnie de Jésus à Carthagène ; parmi les témoins de cette livraison se trouve un de ses associés de Carthagène, l'incontournable Jorge Fernández Gramajo. Gonzalo Reparaz, op. cit., p. 121.

esclaves pendant la traversée pousse Manuel à se rendre jusqu'à Lima afin de vendre lui-même les noirs restants ; ainsi, évitant les intermédiaires et leurs commissions, il obtient une importante plus-value³³.

D'après son « récit de vie », Manuel arrive à Lima en 1619, mais il continue à se rendre régulièrement à Carthagène. En 1622 il voyage à la ville de la Caraïbe, et à son retour il s'installe définitivement à Lima, malgré l'insistance de sa famille qui désirait son retour à Lisbonne. L'intéressante correspondance entre Manuel Bautista et son « oncle », Diego Rodríguez de Lisboa, démontre qu'à peine quatre ans après son arrivée à Lima, il s'était déjà forgé un capital de 40 000 pesos³⁴. Dès lors, Manuel s'associe avec Sebastián Duarte, un Portugais qu'il avait connu durant son séjour à Carthagène : il se charge des affaires à Lima, tandis que les déplacements entre Lima et la Caraïbe sont pris en charge par Sebastián. Cependant, nous savons par son procès qu'en 1627 Manuel se trouve à Carthagène afin d'accueillir Guiomar Enríquez, la fille de son cousin germain, avec laquelle il se marie dès son arrivée à Carthagène³⁵.

Les voyages de Manuel entre les deux territoires diminuent au fur et à mesure que Sebastián et d'autres correspondants assurent une présence lors de l'arrivée des flottes à Carthagène. Les plus importants commerçants négriers *conversos* implantés à Carthagène travaillent pour lui : Juan Rodríguez Mesa, Blas de Paz Pinto, Luis Gómez Barreto, Antonio Núñez Gramajo et Antonio Rodríguez Ferrerín³⁶, tous, à l'exception de Núñez Gramajo, condamnés ultérieurement par le tribunal néo-grenadin. La fortune accumulée par Manuel grâce au trafic d'esclaves n'avait pas d'égale au sud du continent, et peut-être seulement pourrait-elle être comparée à celle du « mexicain » Simón Váez Sevilla : sans compter ses biens immeubles, dont une *hacienda* où travaillaient 94 esclaves, et plusieurs maisons à Lima, sa fortune, dix-huit ans à peine après son arrivée au Nouveau Monde, atteignait 750 mille réaux³⁷. Grâce à la force de son capital, Manuel dynamisa le commerce négrier en introduisant le crédit à moyen et à long terme.

Bien que Manuel continuât de fréquenter le marché de Carthagène, c'est son associé, Sebastián Duarte, secondé par plusieurs de ses parents proches, qui prit en charge les arrivées des cargaisons. Sebastián Duarte naquit vers 1594 à Montemor-o-Novo, à quelques lieues d'Évora, et fut arrêté à Lima le 11 août 1635³⁸. D'après son « récit de vie », vers 1615 il avait été initié au judaïsme en Guinée par un certain Diego de Albuquerque. Il partit pour Carthagène en 1617, puis pour Lima, où il rencontre Garci Méndez, avec qui il se « déclare » vers 1622 comme observant de la Loi de Moïse. Avec lui, Sebastián approfondit ses connaissances religieuses, et tous les deux incitent Manuel Bautista Pérez à renouer avec la foi de leurs ancêtres ; régulièrement, les trois amis se réunissent dans la maison où Garci garde ses esclaves pour déclarer leur fidélité au judaïsme³⁹.

³³ Nathan Wachtel, *op. cit.*, p. 81.

³⁴ Dans sa lettre, Manuel signale aussi les difficultés inhérentes au transport entre les colonies et la péninsule Ibérique : d'après les rapports de Duarte de León, un de ses agents de Carthagène, l'année 1622 trois galions avaient fait naufrage dans la Caraïbe, occasionnant la perte de plus de treize mille réaux. Gonzalo Reparaz, *op. cit.*, p. 87-88.

³⁵ « ...hasta el año de seiscientos y diez y nueve, que se vino a esta ciudad [de Lima], de donde hizo algunos viajes a Cartagena, y el último, que fue el año de veinte y siete, se casó en aquella ciudad con la dicha Guiomar Enríquez, su mujer ». Procès contre Manuel Bautista Pérez, A.H.N., Inq., liasse 1647, N° 13, f° 249 et 395.

³⁶ *Ibidem*, f° 29, 93v, 141v, 249, 152v.

³⁷ D'après le calcul de Gonzalo Reparaz (*op. cit.*, p. 25-27), cette somme correspond à 15 % de l'exportation annuelle moyenne de métaux précieux d'Amérique.

³⁸ La famille de Sebastián Duarte avait été frappée durement par les tribunaux portugais : son père, Duarte Rodríguez, décéda en prison et fut brûlé en effigie ; deux de ses sœurs, ainsi que leurs maris et cinq de leurs enfants furent réconciliés durant le même autodafé. Son frère, Pedro Duarte, arrêté à Carthagène, récupéra sa liberté grâce aux bons offices de l'inquisiteur Villadiego, « Visita », A.H.N., Inq., liasse 1603, exp.4, f° 34 ; et Procès contre Pedro Duarte, A.H.N., Inq., livre 1021, f° 53 ; 76-79..

³⁹ Procès contre Manuel Bautista Pérez, témoin 18, Sebastián Duarte. A.H.N., Inq., liasse 1647, N° 13, f°153-161.

La même année 1622, Sebastián part pour la ville de Pisco, au sud de Lima, afin de vendre 50 noirs⁴⁰. Nous savons qu'en 1630 Sebastián se trouvait à Carthagène lors de la *Composición de extranjeros*⁴¹, et qu'il fut contraint de payer une amende de 300 pesos, malgré un arrangement passé auparavant avec le président de la Real Audiencia de Panama⁴². Bien que Sebastián déclarât durant la *Composición* ne posséder qu'un capital d'à peine 7 000 pesos, il est probable que cette déclaration a été sous-évaluée, comme le soupçonnait l'inspecteur chargé de la démarche, Antonio Rodríguez de San Isidro, qui demandait qu'on vérifiât si Sebastián n'avait pas commis de fraude au détriment de la Couronne.

Les doutes de l'inspecteur étaient certainement très pertinents, même s'ils n'avaient rien d'extraordinaire dans un monde colonial où la contrebande était une pratique très courante, et où la fraude gangrenait tous les niveaux de l'administration. Les travaux de Frederick Bownser nous donnent un aperçu plus proche de la réalité des affaires des deux marchands « péruviens ». En mai 1633, Sebastián Duarte se trouve de nouveau à Carthagène en compagnie de son neveu Juan Rodríguez Duarte : il dispose de 214 343 pesos, dont 147 405 pesos sont destinés à payer des dettes antérieures, ce qui lui laisse un capital actif de 66 938 pesos pour l'achat d'esclaves et les frais de voyage. Finalement, Sebastián achète 177 esclaves, dont seulement 66 avaient une licence expédiée par l'*asentista* ; déjà l'année précédente, il avait transporté à Lima 148 esclaves de contrebande sur un lot de 222⁴³. Bien que les revenus de ces deux associés fluctuent en raison des variations du prix des esclaves à Carthagène, dans la pire des années ils obtiennent un bénéfice de 10 %, pourcentage qui d'ordinaire se situe bien au-dessus des 30 % ; en somme, grâce au transport massif de noirs, qui oscille entre 300 et 400 pièces par an, ils amassent rapidement une importante fortune.

La relation entre les accusés de Lima et ceux de Carthagène est très étroite, aussi bien du point de vue religieux, comme l'indiquent 19 dénonciations pour complicité de judaïsme envoyées par le tribunal de Lima à celui de Carthagène, que du point de vue commercial, par l'imbrication des biens confisqués. En effet, une fois terminées les répressions contre les « Grandes Complicités » découvertes dans ces deux villes (1635-1639), la distribution des confiscations (marchandises, immeubles, esclaves et lettres de débiteurs) provoqua de nombreux problèmes entre les deux tribunaux⁴⁴. Ainsi, les inquisiteurs furent obligés de démêler un imbroglio de comptes, dans lequel le nombre de débiteurs dépassait les quatre cents et celui de créanciers la centaine ; au total, le séquestre des biens de Manuel et de Sebastián, après paiement des dettes et des frais d'alimentation, se montait à 212 746 pesos⁴⁵.

Bien qu'un commerçant de l'envergure de Manuel Bautista Pérez soit nécessairement en contact avec des vieux-chrétiens, tout semble indiquer qu'il choisit de préférence ses partenaires parmi les *conversos*. À la base de cet édifice commercial, on trouve un noyau familial. Ainsi, un premier cercle est constitué par ses beaux-frères : Luis de Vega, marié à sa sœur, Isabel Bautista ; les frères de sa femme : García Váez Enríquez, Simón Váez Enríquez et Juan Váez, ce dernier établi à Carthagène. On trouve évidemment dans ce premier cercle Sebastián Duarte, qui est à son tour

⁴⁰ *Ibidem*, f° 120. Sebastián acheta des pêches en conserve pour les envoyer à Carthagène ; l'exportation des fruits cultivés dans les zones tempérées vers le tropique reste de nos jours une importante filière commerciale.

⁴¹ A.G.I., Santa Fe, 56B, N° 73, f° 27.

⁴² L'inspecteur chargé de la *Composición* considéra trop faible l'amende de 300 pesos qu'on lui avait appliquée au Panama, où Duarte jouissait probablement de la déférence des autorités, essayant ainsi d'éviter — selon l'inspecteur — un paiement plus important à Carthagène : « no sin malicia de que yo ya estaba en esta ciudad [de Cartagena] ». Lettre d'Antonio Rodríguez de San Isidro du 1/09/1630. A.G.I., Santa Fe 56B, N° 70, f° 1.

⁴³ Frederick Bownser, *op. cit.* p. 92-94. La pratique de la contrebande se limitait presque exclusivement à la côte Caraïbe. D'après les livres de comptes de Sebastián, ils avaient suborné auparavant les fonctionnaires de Panama.

⁴⁴ A.H.N., Inq., liasse 1602, N° 1.

⁴⁵ Il s'agit néanmoins d'un chiffre exceptionnel, lorsqu'on sait que le tribunal de Llerena confisqua à peine 150 000 pesos à l'ensemble des judaïsants arrêtés entre 1706 et 1727. René Millar Carvacho, « Las confiscaciones de la Inquisición de Lima a los comerciantes de origen judeo-portugués de la 'Gran Complicidad' de 1635 », in *Revista de Historia de Indias*, t. XLII, N° 171, Madrid, 1983, p. 42, 48.

épaulé par quelques-uns de ses proches : son neveu Juan Rodríguez Duarte et son demi-frère Pablo Rodríguez, tous les deux marchands à Lima, mais aussi son frère, Pedro Rodríguez Duarte, qui est établi à Carthagène. Sur ce socle repose un réseau commercial qui se charge de la distribution d'esclaves et de marchandises sur toute la vice-royauté péruvienne : de Cañete, Huamanga, Moquehua, Ica, Pisco et Arequipa jusqu'à Arica. Au niveau international, les affaires de Manuel englobent Lisbonne, Séville, Veracruz, Guatemala, Panama, Potosí, Santiago du Chili, et bien entendu Carthagène ; parmi ses partenaires on trouve les frères Rodríguez Pasarino et Francisco López Sevilla à Séville ; Simón Váez Sevilla et Sebastián Váez Acevedo, au Mexique⁴⁶ ; Luis Gómez Barreto, Blas de Paz Pinto et Antonio Núñez Gramajo à Carthagène ; et, enfin, son parent Diego Rodríguez de Lisboa à Lisbonne.

JUAN RODRIGUEZ MESA, JUDAÏSANT ET HOMME D'AFFAIRES

L'énorme pouvoir économique qu'acquière les négriers *conversos* pendant l'*asiento* portugais résulte de l'efficacité d'un réseau commercial disséminé des deux côtés de l'Atlantique, dont la charnière est Carthagène des Indes. Observons de près les ramifications de ces réseaux au travers des affaires réalisées par Juan Rodríguez Mesa, probablement, entre 1630 et 1635, le plus important commerçant négrier installé dans le port néo-grenadin.

D'abord, rappelons quelques dates clés de la vie de ce nouveau-chrétien. Juan Rodríguez Mesa est né dans le village portugais d'Estremoz et arrive à Carthagène en 1630. L'installation autorisée d'un Portugais en terre américaine démontre d'emblée qu'il jouissait d'une certaine influence auprès des autorités madrilènes ; bien peu d'hommes, en effet, vivaient dans une telle légalité dans le port néo-grenadin, car Rodríguez Mesa possédait une licence octroyée par le roi, ainsi que des « lettres de naturalité » obtenues en 1625⁴⁷. En mars 1636, Rodríguez Mesa est arrêté par le Saint-Office de Carthagène durant la répression contre la « Grande Complicité » ; il est réconcilié en 1638 et condamné à la prison et à l'exil.

Une des fonctions de Rodríguez Mesa à Carthagène consistait à servir de lien avec les colonies portugaises d'Afrique ; cependant, la diversité commerciale qui caractérise les marchands *conversos* leur permet de négocier toute sorte de biens péninsulaires et américains. Comme le rappelle Frédéric Mauro⁴⁸, un navire n'est jamais exclusivement un navire négrier. Avant de prendre les nègres, il va en Afrique apporter les marchandises de troc. Les nègres déchargés, il transportera du bois, du sucre, du tabac et des métaux précieux à la péninsule Ibérique. Jamais il ne transporte que des esclaves entre l'Afrique et le Nouveau Monde.

En tant que marchand négrier, les affaires de Rodríguez Mesa avec l'Afrique constituent une partie importante de son mouvement commercial ; dans ce circuit, il est certain que la plus grande partie des transactions avec le continent noir passent par son frère, Andrés Rodríguez Estremoz, fermier de l'*asiento* d'Angola entre 1628 et 1636. Cependant, Rodríguez Mesa profite également d'autres associés occasionnels en terre africaine, comme on peut le déduire des demandes présentées auprès du tribunal de Carthagène après son emprisonnement. Les frères Pegado, commerçants installés au Royaume d'Angola, réclamèrent une partie des biens confisqués par le Saint-Office. Des religieux et notables des colonies portugaises d'Afrique utilisèrent également les services de Rodríguez Mesa et déposèrent aussi une plainte, comme l'évêque du Cap-Vert, frère Lorenzo Garro, et le représentant de la Compagnie de Jésus dans le Nouveau Royaume, au nom du

⁴⁶ René Millar, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁷ «...exhibió licencia de Su Magestad para pasar a estas Indias y carta de naturaleza firmada de su Real mano ». Composición de extranjeros, A.G.I., Santa Fe, 56B, N° 73, f°17.

⁴⁸ *Le Portugal, le Brésil et l'Atlantique au XVII^{ème} siècle*, *op. cit.*, p. 192.

père Gonzalo de Susa, recteur du collège San Pablo de Luanda, pour une dette de 250 pesos⁴⁹ ; de son côté, Juana de Cuéllar, résidente de l'île du Cap-Vert, réclamait le paiement de 7 657 pesos sur les biens de Rodríguez Mesa⁵⁰.

Grâce aux privilèges que la Couronne octroya à Carthagène, Rodríguez Mesa fournissait un petit réseau familial qui se projetait vers la vice-royauté de Nouvelle-Castille. En effet, une fois les esclaves débarqués à Carthagène, ses cousins prenaient la relève : Juan Rodríguez de Silva, qui les amenait de Carthagène jusqu'à Lima, en passant par le Panama, et Jorge de Silva, ce dernier installé au Pérou, où ils procédaient à leur distribution vers le nord de Lima, à Huaura et Trujillo, et vers le sud jusqu'à Cañete, Pisco, Ica et Arequipa.

Lorsque les tribunaux de Lima et de Carthagène s'attaquèrent aux groupements marranes, les trois cousins subirent les châtiments réservés aux hérétiques. Jorge de Silva est arrêté le 11 août 1635 : lors de l'autodafé célébré en janvier 1639 il est réconcilié, mais on le condamne à la prison « perpétuelle » et à porter le *sambenito* ; pour avoir fait de fausses dénonciations, le tribunal lui inflige une peine de deux cents coups de fouet et l'envoie aux galères d'Espagne⁵¹. Après avoir appris les déboires de son frère, Juan Rodríguez de Silva quitte précipitamment le Panama et, sur le conseil de Jorge, avoue être « juif judaïsant », mais quelques jours plus tard il se rétracte ; par la suite, Juan refuse l'accusation et feint, d'après les inquisiteurs, d'être fou, raison pour laquelle il est condamné au bûcher⁵². Le montant des biens que le Saint-Office séquestra à Jorge atteignait 139 000 pesos, ce qui à l'époque représentait une fortune moyenne ; l'importance de ses affaires avec Juan Rodríguez Mesa, fondamentalement autour du commerce négrier, n'était pas dédaignable, car les frères péruviens devaient à leur cousin de Carthagène plus de 105 000 pesos⁵³.

Un des frères de Juan Rodríguez Mesa que nous avons mentionné précédemment était Andrés Rodríguez Estremoz, « résident à la Cour »⁵⁴, *contratador* de l'*asiento* d'Angola qu'il avait loué pour vingt-neuf millions de réaux par an⁵⁵. Andrés est la véritable tête de la maison familiale ; c'est lui qui a initié Juan au monde des affaires, comme il le rappelle lorsque Juan tarde à lui rembourser une dette : « sans moi tu n'existerais même pas »⁵⁶. L'excellente situation financière d'Andrés, qui essaya à plusieurs reprises de prendre aussi l'*asiento* d'introduction d'esclaves en Amérique, nous montre que la famille de Rodríguez Mesa appartenait sans doute à l'élite portugaise installée dans la capitale espagnole. Ce qui est confirmé par le statut d'un second frère, le docteur Fernando Arias de Mesa, conseiller du royaume de Naples, ainsi que par leur oncle, Manuel Rodríguez Estremoz, théologien renommé appartenant à l'ordre de saint François⁵⁷. Comme il était courant dans les familles néo-chrétiennes, on trouve des membres assimilés au catholicisme et même occupant des charges importantes ; cependant, la concordance des témoignages (recueillis aussi bien à Carthagène qu'à Lima et au Mexique) et leurs propres confessions, tendent à confirmer les pratiques crypto-juives de Juan Rodríguez Mesa et de ses cousins de Lima.

⁴⁹ A.H.N., Inq., livre 354, f° 126v-127v ; livre 1014, f° 76r ; liasse 1608, exp. 5.

⁵⁰ A.H.N., Inq., liasse 1608, exp. 27.

⁵¹ Ce fut l'une des condamnations aux « galères perpétuelles » critiquée par le Conseil Suprême ; voir le chapitre sur les « Grandes Complicités ».

⁵² Procès contre Jorge de Silva et Juan Rodríguez de Silva, A.H.N., Inq., livre 1031, f° 99-103 et 450-450v.

⁵³ Gonzalo Reparaz, *op. cit.*, p. 124-125, 131

⁵⁴ A.H.N., Inq., liasse 4816, exp. N° 2, f° 1-8. En 1637 Andrés Rodríguez Estremoz était installé à Madrid ; à cette époque il était aussi l'*asentista* du sucre de Grenade. E. Vila Vilar, « La sublevación de Portugal y la trata de negros », *op. cit.*, p. 115.

⁵⁵ Frédéric Mauro, *op. cit.*, p. 179.

⁵⁶ Lettre d'Andrés Rodríguez Estremoz à Juan Rodríguez Mesa du 23 juin 1635, citée par David Studnicki-Gizbert, « La 'nation' portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », in *Annales*, N° 58, mai-juin 2003, p. 639.

⁵⁷ Enriqueta Vila Vilar, *Hispanoamérica y el comercio de esclavos*, *op. cit.*, p. 97. Dans les comptes de Juan Rodríguez Mesa apparaît le nom de son frère Manuel Gómez, qui fait office d'intermédiaire : A.H.N., Inq., liasse 4816, exp. 3, f° 5-5v

Andrés Rodríguez Estremoz participait activement aux opérations commerciales de son frère installé à Carthagène, et essaya de récupérer ses biens séquestrés par le Saint-Office⁵⁸. Malgré la condamnation de Rodríguez Mesa, les affaires de son frère Andrés semblent plus prospères que jamais : en 1639 il présente devant le Conseil des Indes une nouvelle proposition pour l'*asiento* d'introduction d'esclaves en Amérique, augmentant de 35 000 ducats par an ce qui avait été établi avec les *asentistas* antérieurs⁵⁹.

Faisait aussi partie de ce réseau familial Simón Rodríguez Bueno (ou Boino), un des grands marchands *conversos* installés à Séville, qui était sans doute très proche de Juan Rodríguez Mesa (probablement parent lointain), car il était son parrain⁶⁰. Simón Rodríguez Bueno naquit vers 1585, au sein d'une famille néo-chrétienne établie à Estremoz. À peine adolescent, Simón parcourt la province portugaise jusqu'en Andalousie en tant que négociant en soie, puis il épouse sa cousine germaine Ana Enríquez. Néanmoins, la rapide ascension de Simón va être stoppée net par l'intervention du Saint-Office portugais. En effet, deux accusations à son encontre furent reçues par le tribunal d'Évora : l'une, en septembre 1618, venait de Manuel Méndez, judaïsant écroué dans les prisons secrètes, qui accusait Simón de s'être déclaré comme juif vers 1611 ; la deuxième venait de Pedro Díaz, qui mettait en cause aussi bien Simón que son frère Jerónimo. Une fois les informations parvenues à Lisbonne, les deux frères sont arrêtés au début de l'année 1619. Soumis à la torture, Simón nie les accusations jusqu'à ce que le médecin du tribunal manifeste que le prisonnier pouvait y laisser sa vie à cause d'une grave fracture.

Ainsi, Simón retrouve sa liberté et rejoint son frère Jerónimo, qui lui aussi resta ferme dans la chambre de torture. Grâce à sa ténacité et à la fragilité de l'accusation, Simón est condamné à paraître dans un autodafé, à abjurer *de vehementi*, et à deux ans de bannissement de la ville de Marilúa, dans la province de Lamego⁶¹. Cependant, les arrêts du tribunal semblent démontrer que Simón s'adonnait à quelques pratiques judaïsantes. En effet, on n'est pas dans le cas des autres grands marchands portugais que nous avons aperçus auparavant, accusés uniquement de s'être « déclarés » comme juifs. Simón le fait aussi, mais il y a également chez lui une approche religieuse : il observe le repos du samedi, mettant sur lui des vêtements propres, et il pratique le jeûne certains jours de la semaine. On peut donc conclure que, du moins à cette époque, Simón est un judaïsant.

Une nouvelle affaire d'hérésie, sans conséquences majeures, l'oblige à se présenter devant le Saint-Office en 1624. Simón décide alors de chercher des cieux plus cléments et s'installe à Séville vers 1630, où très rapidement il participe au négoce de Simón Suárez, un puissant marchand nouveau-chrétien qui brassait des affaires au Brésil, à Carthagène des Indes et à Goa⁶². Mais ce sont les mariages du frère et de la sœur de Simón qui vont permettre la consolidation des affaires familiales : sa sœur, Ana de Oliveira, épouse Jerónimo Enríquez de Vega, lié à la famille Pasarino,

⁵⁸ D'après le procureur de l'Inquisition de Carthagène, Juan Rodríguez Mesa avait envoyé à son frère Andrés des perles, des émeraudes, de l'or et de l'argent à travers d'Agustín Pérez et Enrique de Andrade, commerçants à Séville, en paiement des marchandises qu'Andrés lui avait remises en provenance de Lisbonne, du Cap-Vert et de São Tomé. A.H.N., Inq., legajo 1602, N° 1.

⁵⁹ En mai 1639, le mémorial n'avait pas encore été étudié et certainement le soulèvement du Portugal, l'année suivante, finit d'enterrer la proposition de Rodríguez Estremoz, qui devait calculer les cargaisons par tonnes et non par pièces. A.G.I., Indiferente, 2796, (15 feuillets).

⁶⁰ Procès contre Simón Rodríguez Bueno, A.N.T.T., Inq., N° 7580, f° 2v.

⁶¹ *Ibidem*, f° 85-85v.

⁶² Simón Suárez avait été arrêté quelques années plus tôt par le tribunal de Lisbonne. Le séquestre effectué par les inquisiteurs étonne par son abondance : sur plus d'une vingtaine de feuillets, on découvre la liste de milliers de réaux investis sur la Route des Indes, de diamants importés de l'Inde, d'esclaves et même de plantations de sucre au Brésil. Procès contre Simón Suárez, A.N.T.T., Inq., N° 2617, f° 1-19. D'après son discours de vie, il était passé par Carthagène dans les années 1620 en provenance d'Angola, *ibidem*, f° 4.

tandis que son frère, Jorge Fernández de Oliveira, veuf d'Isabel Gómez, épouse Catalina de Vega, fille d'Antonio Díaz de Lisboa⁶³.

Ainsi, l'horizon des Rodríguez Bueno s'ouvre maintenant en direction de l'Amérique et de Goa. Grâce à cette stratégie d'alliances matrimoniales, Simón arrive à consolider ses propres réseaux, qui par la suite feront partie d'un système commercial étendu à l'échelle planétaire : en plus de Juan Rodríguez Mesa à Carthagène, Juan Rodríguez de Silva et Jorge de Silva, au Panama et à Lima, il comptait sur la présence de Juan Bautista de Fonseca, beau-frère de Jorge Fernández de Oliveira, facteur à Veracruz, réalisant également des affaires avec le Brésil, l'Afrique, l'Extrême-Orient et Goa, d'où il importait des diamants sur la Péninsule.

Sans doute Simón privilégia les transactions avec ses proches, ce qui ne fut pas un empêchement pour fournir d'autres commerçants néo-grenadins. Nous savons, grâce à la documentation concernant les séquestres réalisés par le Saint-Office de Carthagène, que Simón Rodríguez Bueno envoyait des marchandises à quelques-uns des plus importants commerçants de la ville, et parmi eux, cinq des personnes arrêtées en 1636 ; les cahiers de comptes révèlent que, bien que son point fort ait été le transport de biens péninsulaires, Simón participait également au trafic des esclaves. Il réclamait au Fisc Royal des biens séquestrés à plusieurs de ses associés : Francisco Rodríguez de Solís lui devait 3 500 réaux correspondant à dix esclaves qu'il lui avait vendus ; Manuel de Acosta Sosa, 3 025 réaux également pour des esclaves ; Manuel de Fonseca Enríquez 2 000 réaux pour la vente d'esclaves ; Luis Gómez Barreto 80 000 réaux pour des écritures. Quant aux biens de Juan Rodríguez Mesa, il réclamait 65 000 réaux pour 20 sacs de cannelle, et 65 000 autres pour 26 ballots de marchandises⁶⁴.

Juan Rodríguez Mesa, loin d'être un électron libre, n'est que le chaînon néo-grenadin d'un immense réseau commercial. Si les affaires se scellent en première instance autour de cercles familiaux, ceux-ci à leur tour s'intègrent partiellement dans d'autres de plus grande envergure installés dans les centres de pouvoir péninsulaires. Bien que les fortunes de Rodríguez Mesa et de ses cousins se situent parmi les plus importantes de Carthagène et de Lima, celles des *conversos* installés à Séville, Lisbonne et Madrid, qui accaparent alors le gros du commerce depuis les confins de l'Amérique jusqu'à Goa, sont démesurées.

La même logique de préférence ethnique qui unit Jorge de Silva à ses facteurs qui distribuent les marchandises par le Haut-Pérou, est celle qui relie les grands commerçants péninsulaires ; les mariages entre lignées *conversas* permettent d'étendre leur surface commerciale. Voyons de plus près ce qui se passe au sommet de la pyramide (les commerçants sévillans). Grâce au rapprochement des familles, un véritable syndicat de commerçants *conversos* se constitue dans le port andalou, regroupant les Rodríguez Bueno, les Rodríguez Pasarino, les Váez, les Piña, ainsi que les Andrada et les Diamante, tous liés, à des divers degrés, au trafic des esclaves vers le Nouveau Monde.

Comme nous l'avons vu, grâce au mariage de leur sœur, d'autres, parmi les plus éminents représentants du cartel *converso* sévillan, vont se trouver liés à Simón Rodríguez Bueno : les frères Alfonso et Gaspar Rodríguez Pasarino. En 1618, les Pasarino ouvrent un siège à Lisbonne, tandis que deux autres de leurs frères, Diego et Antonio Núñez de Vega, représentent la firme à Hambourg et à Bahia ; un de leurs cousins, Jerónimo Enríquez de Vega, prend en charge le commerce entre Lisbonne et Goa, ainsi que le transport de diamants et de sucre vers Rouen, Anvers, Amsterdam et Venise. Les alliances matrimoniales leur permettent de consolider leur entreprise, qui, à la fin des années 1620, figure parmi les cinq plus importantes du Portugal. En 1632, les Pasarino transfèrent le siège de Lisbonne à Séville et participent à l'*asiento* de Jorge Paz, qui leur ouvre une porte

⁶³ Procès contre Simón Rodríguez Bueno, A.N.T.T., Inq., N° 7580, f° 1-2v. Et James Boyajian, *Portuguese Bankers at the Court of Spain*, New Jersey, 1983, p. 54-56.

⁶⁴ A.H.N., Inq., liasse 1636, exp. N° 5, f° 1-45v.

supplémentaire vers les colonies hispano-américaines : seulement entre les années 1636 et 1638, les Pasarino envoyèrent au Mexique et à Carthagène des cargaisons de noirs évaluées à plus de 65 000 ducats⁶⁵. Ils bénéficient également du réseau de Simón Rodríguez Bueno, utilisant les services de Juan Rodríguez Mesa et de ses associés dans la vice-royauté du Pérou⁶⁶.

Une nouvelle fois, on peut constater que le tempo inquisitorial n'est pas le même en Amérique qu'en Espagne. Mais aussi, que le Saint-Office fait la part des choses : il ne s'attaque pas globalement aux membres de familles *conversas* lorsque l'un d'entre eux est accusé d'hérésie ; également, force est de constater que les anciens condamnés, une fois leurs pénitences effectuées, peuvent refaire leur vie. Malgré la répression massive menée au Nouveau Monde, les commerçants *conversos* sévillans continuent de jouir des faveurs du pouvoir central. Tout comme Andrés Rodríguez Estremoz, qui, rappelons-le, postule à l'*asiento* d'esclaves au temps où son frère, vêtu du *sambenito*, accomplissait sa peine de prison, Simón Rodríguez Bueno, condamné auparavant par le Saint-Office portugais, est l'associé de la plupart de personnes arrêtées à Lima et à Carthagène ; cependant, ils ne seront pas inquiétés par le Saint-Office.

Un autre signe de l'influence des nouveaux-chrétiens auprès des autorités métropolitaines, malgré les plaintes du Saint-Office, fut la décision prise par la Couronne en 1641, qui ordonnait que les biens séquestrés à Lima appartenant aux marchands andalous fussent rendus à leurs propriétaires. Ainsi, malgré le fait que le soulèvement du Portugal assombrissait déjà l'avenir des Lusitaniens installés en Espagne, les frères Pasarino récupérèrent les marchandises et les esclaves qui avaient été séquestrés à leurs associés, Diego López de Fonseca et Antonio de Acuña, deux importants négriers qui étaient en concurrence avec Manuel Bautista Pérez ; grande a dû être la colère du Saint-Office, qui déjà à cette époque recueillait des témoignages de crypto-judaïsme contre les frères Pasarino. Ils ne furent pas les seuls à bénéficier des faveurs du roi, car la restitution des biens séquestrés favorisa plusieurs Portugais de Séville : Jorge de Paz Silveira, Enrique de Andrada, Francisco Antúnez, Simón Rodríguez Bueno, Francisco de Silva, Manuel Pereira et doña Mencia de Andrada, veuve de Simón Fernández⁶⁷.

Pendant la décennie 1630-35, les judaïsants de Carthagène s'étaient organisés en une société secrète appelée « Confrérie de Hollande » ; il s'agissait en fait de la Compagnie des Indes Occidentales, basée à Amsterdam, à laquelle ils envoyaient une cotisation annuelle de 300 pesos. D'après de nombreux témoignages, Juan Rodríguez Mesa était le trésorier de cette Confrérie, et la personne désignée pour envoyer l'argent collecté à « un Portugais juif qui vivait à Amsterdam ». De ce fait, à travers Rodríguez Mesa, les crypto-juifs se trouvèrent actionnaires de la Compagnie des Indes Occidentales, fer de lance militaire et commercial des Pays-Bas contre les intérêts espagnols⁶⁸. La vision des affaires de Rodríguez Mesa ne manque pas d'audace ; au risque d'être signalé comme ennemi de l'intérieur (comme effectivement le fit Pellicer), il plaça une partie de ses capitaux à Amsterdam, pariant sans doute sur l'essor du mercantilisme hollandais.

Jeune mais bien épaulé par les réseaux *conversos*, Juan Rodríguez Mesa est le représentant à Carthagène d'une entreprise commerciale qui traverse le Nouveau Monde : ses agents agissent au Panama, au Pérou, au Guatemala et au Mexique ; il y a aussi ses parents à Lisbonne et à Séville, et,

⁶⁵ Les Pasarino participent à l'*asiento* de Jorge Paz (1632-1647), et postérieurement à celui de Diego Silveira (1649-1650) ; Rodríguez Bueno à ceux de Simón Suárez (1626-1633), Marcos Fernández Monsanto (1629-1645), et Salvador Vázquez (1640-1648). James Boyajian, *op. cit.*, annexe A-4 et A-13, p. 208. Un autre des représentants des Pasarino à Carthagène fut Manuel Franco Díaz, emprisonné par l'Inquisition en 1636 ; Alfonso Rodríguez Pasarino entama un procès pour récupérer ses biens : A.H.N., Inq., liasse 1608, exp. N° 23.

⁶⁶ Pétition de Gaspar Rodríguez Pasarino contre les biens de Juan Rodríguez Mesa. A.H.N., Inq., livre 354, f° 74v-75.

⁶⁷ Le roi ordonna que le Saint-Office péruvien restituât les biens séquestrés « a Gaspar y Alfonso Rodríguez Pasarino y demás consortes, vecinos de la ciudad de Sevilla ». Lettre reçue à Lima le 23 mai 1641, citée par G. Reparaz, *op. cit.*, p. 122-123. Il semble qu'en 1642 on fit appel de la restitution faite à Simón Rodríguez Bueno et à Jorge Fernández Silveira : A.G.I., Indiferente, 435L, f° 606.

⁶⁸ « ...para hacer armadas contra este puerto [de Cartagena] y el del Brasil ». A.H.N., Inq., livre 1021, f° 14.

encore plus au nord, ceux qui accompagnent la diaspora installée en « terre de liberté » amstellodamoise. Carthagène des Indes, porte désignée par la métropole pour entrer au Nouveau Monde, voit défiler sous ses yeux un bric-à-brac exubérant des biens qui alimentent les marchés coloniaux. À côté de ses esclaves, Rodríguez Mesa brasse des marchandises venues des quatre coins de la planète : des épices de l'Inde, des vêtements de Chine, des tissus de Rouen, des pièces de taffetas de Perse, des capes et des boutons de Séville⁶⁹.

Mais comme cela était arrivé aux hommes d'affaires de Lima, l'univers commercial de Juan Rodríguez Mesa s'écroule lorsque le vent inquisitorial souffle sur l'Amérique. Arrêté par le Saint-Office de Carthagène le 15 mars 1636, Juan est soumis à la torture ; après deux années de prison, il est réconcilié le 25 mars 1638, et lui sont confisqués près de 65 000 pesos. Sa fortune, une des plus importantes séquestrées à Carthagène, nous donne une idée de la dimension de ses affaires ; nous pouvons supposer, cependant, que ce ne fut pas la totalité de ses biens, parce que d'après les déclarations recueillies quelques années plus tard par l'Inquisition mexicaine, Rodríguez Mesa aurait réussi à sauver 30 000 pesos que cachait un de ses frères en Espagne⁷⁰.

Grâce aux aveux de Juan Rodríguez Mesa, commencés à peine vingt jours après son arrestation, les inquisiteurs le condamnèrent à une peine relativement modérée : la confiscation de ses biens, trois ans de prison avec *sambenito* et l'exil. Nous savons cependant, grâce à la correspondance inquisitoriale, que Rodríguez Mesa viola la pénitence imposée par le tribunal, se montrant en public sans le vêtement infamant, ce qui lui coûta une amende de 500 ducats⁷¹. Une fois sa peine accomplie, il émigra vers la Nouvelle-Espagne, où plusieurs témoignages signalent sa présence et le dénoncent comme judaïsant. Cette fois, Rodríguez Mesa, parti pour les Philippines, échappa de peu aux rafles de 1642 qui vont décimer les groupements marranes du Mexique.

Gaspar de Robles, ancien judaïsant devenu mouchard du Saint-Office mexicain, parle de lui en 1641. À partir de l'expérience de Rodríguez Mesa, les judaïsants mexicains spéculaient sur l'attitude à adopter face aux inquisiteurs. Felipe López de Noroña, époux de Clara Rivera, très au courant de la répression menée à Carthagène parce que son frère Manuel faisait partie des accusés torturés, critiquait Rodríguez Mesa pour avoir avoué et dénoncé d'autres judaïsants dans la chambre de torture. Par les déclarations de López de Noroña rapportées par le mouchard, on peut observer que les judaïsants connaissaient bien le *modus operandi* inquisitorial, et même ses failles : d'après lui, Rodríguez Mesa aurait dû aller de son propre gré au tribunal et avouer ses écarts, jouissant ainsi de la miséricorde des inquisiteurs, des hommes, d'après lui, « très compatissants »⁷².

Judaïsants entre l'Afrique et la Caraïbe

Les travaux de Jonathan Israel illustrent la participation des réseaux marranes dans l'émergence d'une modernité économique en Occident⁷³. Modernité, si l'on veut, par la globalisation naissante mais vigoureuse des échanges de marchandises. Une de plus parmi celles-ci est l'être humain : le noir, la « pièce », la main-d'œuvre servile qui permettra l'exploitation minière

⁶⁹ C'est une partie des biens de Juan que Simón Rodríguez Bueno réclame au Saint-Office. A.H.N., Inq., liasse 1636, exp. N° 5, f° 1-45v.

⁷⁰ Procès contre Margarita Rivera, A.G.N., Inq., vol. 408, f° 262v. On peut soupçonner qu'un de ses frères, peut-être Andrés Rodríguez Estremoz, fut son « complice » ; mais, était-il aussi un judaïsant ? L'acte d'accusation du procureur de Carthagène signalait un des frères de Rodríguez Mesa comme judaïsant : « ...y cómo un hermano suyo, sin nombrarle, guardaba la ley de Moisés [...] suplico a Vuestra Merced, que declare cómo se llama el hermano judaizante y qué ceremonias le ha visto hacer » : A.H.N., Inq., liasse 1601, f° 32.

⁷¹ Lettre du Conseil Suprême au tribunal de Carthagène de février 1640. A.H.N., Inq., livre 354, f° 149.

⁷² « ...y no había tenido ánimo [Rodríguez Mesa] de sufrir los tormentos y había confesado en la dicha Inquisición contra sí y otras muchas personas, por lo cual le habían quitado mucha hacienda [...] que bien podría haberse quedado callado entonces y después ir al Santo Oficio a confesarse, porque los señores inquisidores eran muy piadosos ». Boleslao Lewin, *Singular Proceso de Salomón Machorro*, Buenos Aires, 1977, p. 11.

⁷³ Jonathan I. Israel, *Diasporas within a Diaspora. Jews, Crypto-Jews and the World Maritime Empires (1540-1740)*, Leiden, 2002, p. 7 ; *La judería europea en la era del mercantilismo*, Madrid, 1992, p. 301-312.

ou agricole à grande échelle. Jeune ou vieux, mâle ou femelle, le nègre reste un article, au point — comme le signale Enriqueta Vila Vilar — que l'on ne peut pas le distinguer dans les comptes d'*almojarifazgo* d'une cruche de vin ou d'un mètre de tissu⁷⁴. Objet de troc, la valeur du nègre varie au fil du temps : on change un cheval contre six esclaves à la Petite Côte vers 1500, en 1654 des Hollandais offrent un esclave contre 2 000 livres de sucre⁷⁵.

Dans ce marché d'êtres humains, les réseaux *conversos* sont un chaînon indispensable, planificateurs et chevilles ouvrières d'une multinationale qui recueille des plus-values énormes grâce au déplacement forcé et à l'exploitation des populations africaines. Hélas, les lacunes de l'historiographie du marranisme réduisent souvent une perception globale de la vie de l'homme, avec tous ses contrastes⁷⁶. La construction intellectuelle d'un individu idéalisé a été souvent privilégiée, et n'a donc pas toujours reflété la réalité de ces hommes, qui, bien qu'ils aient subi de plein fouet la persécution inquisitoriale, ont été les protagonistes d'un trafic humain à grande échelle. Mais le marrane lié au trafic d'esclaves n'est pas pire ou meilleur que le chrétien, qui se trouve écarté du commerce non pour des raisons philosophiques, mais par la carence des réseaux indispensables à la traite qui articulent le système *converso*. À Carthagène des Indes, les inquisiteurs eux-mêmes ne se privent pas de se livrer au commerce des esclaves, profitant de leur autorité pour spolier les marchands nouveaux-chrétiens. Ainsi, quarante esclaves appartenant au capitaine Jorge Fernández Gramajo sont séquestrés et vendus en toute illégalité par l'inquisiteur Juan de Mañozca y Zamora. Quelques années plus tard, l'inquisiteur Juan Ortiz et le Notaire du secret vendaient pour leur compte un lot de trente et un esclaves confisqués au judaïsant Juan Rodríguez Mesa⁷⁷.

Le manque de travaux historiques sur le monde *converso* africain, qui, bien que probablement pauvre en religiosité, paraît avoir maintenu une certaine constance durant plusieurs siècles, nous empêche de compléter de manière cohérente la trajectoire religieuse des trafiquants négriers. Si les études sur le marranisme sont en grande partie déterminées par la qualité des sources, il est indubitable qu'une optique européocentriste a été également privilégiée. L'abondance des travaux sur le marranisme ibérique contraste avec la pauvreté historiographique sur le marranisme « africain », et particulièrement avec le manque d'études transversales (Afrique-Amérique) qui permettraient de reconstituer les échanges religieux et commerciaux entre les deux continents.

Et pourtant, les cas de crypto-juifs négriers jugés en Amérique corroborent l'influence du monde africain : il est fréquent, en effet, de découvrir des condamnés à Carthagène, Lima ou Mexico qui furent initiés aux pratiques juïques dans les colonies portugaises d'Afrique. À titre d'exemple, on rappelle le cas de Juan de Araújo, trafiquant d'esclaves et commerçant de cacao, que l'Inquisition mexicaine accusait d'avoir été formé dans une école juive d'Angola⁷⁸ ; tout comme celui de Juan de Acevedo, qui avait vécu à Carthagène avant d'être condamné au bûcher à Lima⁷⁹. En Afrique aussi furent initiés Manuel Álvarez Prieto, mort dans les prisons secrètes de Carthagène,

⁷⁴ E. Vila Vilar, « Prologue » in *El tráfico de esclavos con América*, de Marisa Vega Franco, Sevilla, EEHA, 1984.

⁷⁵ Hugh Thomas, *op. cit.*, Annexe 4, p. 807.

⁷⁶ Le cas de Luis Carvajal « le jeune », a été amplement cité, à juste titre, comme l'un des premiers martyrs du judaïsme au Mexique. Or, les importants travaux de l'historien mexicain Alfonso Toro sur la famille Carvajal révélèrent depuis les années 1950 comment Luis et son oncle se livraient à la réduction d'Indiens Chichimecas ; le « jeune » Carvajal avait même massacré tous les Indiens de la petite ville de El Caballo et provoqué le dépeuplement de Santa Lucía. Cela dit, encore une fois il s'agit de pratiques répandues parmi les Conquistadores. *La familia Carvajal*, México, 1977, p. 121.

⁷⁷ A.H.N., Inq., liasse 1603, f° 104v-105v.

⁷⁸ Seymour Liebman, *The Inquisitors and the Jews in the New World*, University of Miami, 1974, p. 43. Vers 1612, Pedro de Sardinha dénonçait au Conseil d'État certains « homens da nação » qui vivaient dans la ville de Luanda en suivant des rites de « mauvais chrétiens » : Avner Perez, Mémoire, *op. cit.*, p. 131.

⁷⁹ A.H.N., Inq., livre 1030, f° 450v.

Gaspar de Robles ou Francisco de Acosta⁸⁰. Plusieurs commerçants avouèrent avoir judaïsé en terre africaine, comme Juan Rodríguez Mesa, Manuel de Acosta, Blas de Paz Pinto, Francisco Gómez de León et Francisco Rodríguez Carnero.

D'autres encore, dont le nombre reste impossible à chiffrer, réussirent à passer inaperçus : on sait que le nouveau-chrétien judaïsant Alvaro Gonçalves Frances, établi à Cacheu, où on l'accusa de « traiter et commercer avec les ennemis », se rendait régulièrement à Carthagène des Indes⁸¹. Le monde du trafiquant *converso* de Carthagène des Indes est sensiblement influencé par l'Africain. Malgré les contacts réguliers avec la communauté marrane mexicaine, qui, dans sa grande majorité sédentarisée, conserve le modèle ibérique de marranisme familial, le trafiquant *converso* établi à Carthagène, marqué par son extrême mobilité et par de longues périodes de résidence dans les enclaves portugaises, paraît se situer pour l'essentiel dans un espace périphérique diffus, amarré des deux côtés de l'Atlantique. Les yeux des judaïsants de Carthagène sont tournés en permanence vers le continent africain. Si au Mexique, juifs et « dogmatistes » arrivent de Bordeaux, de Livourne ou de Ferrare, à Carthagène ils débarquent souvent des enclaves africaines : c'est à bord d'un navire négrier qu'un « grand juif » arrive dans les années 1630 pour répandre la bonne parole parmi les judaïsants de la ville néo-grenadine⁸².

http://www.esclavages.cnrs.fr/IMG/doc/les_nouveaux_chretiens_et_le_commerce_des_esclaves.doc

c

⁸⁰ Acosta fut formé au judaïsme à Mazagan, en Afrique, et fut réconcilié à Mexico en 1647. Il résidait au Guatemala, mais fréquentait également Carthagène des Indes, où il possédait une boutique. S. Liebman, *Los judíos en México*, op. cit., p. 309.

⁸¹ Avner Perez, « Marranes, nouveaux-chrétiens et juifs du Portugal en Guinée et dans les îles du Cap-Vert. XVème-XXème siècle », in *O Património judaico português*, Lisboa, 1998, p. 125-126.

⁸² « ...y como hebreo venerador y honrador de los que lo son, ha venido a esta ciudad, en un navío de negros, un gran judío, que había de vivir en casa de este reo [Juan Rodríguez Mesa], al cual visitaban los portugueses muy a menudo ». A.H.N., Inq., liasse 1601, N° 18, f° 34.